



BULLETIN D'ADHESION

ADHESION INDIVIDUELLE

Nous vous remercions de compléter ce bulletin. A réception, nous vous ferons parvenir un appel de cotisation pour règlement. Après paiement de la cotisation annuelle, vous recevrez le contrat définitif.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA COPROPRIETE

Nom de la copropriété :
Nombre de lots (logements, bureaux et commerces) :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Président du Conseil Syndical :
Nom du syndic de copropriété :
Adresse mail :
Adresse :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PERSONNE REFERENTE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. fixe : Tél. port :
Adresse mail :
Profession (si retraité, précisez) :

TYPE D'ADHESION

Adhésion individuelle

100€ / an



Merci de bien vouloir nous préciser comment vous avez connu l'URCC-AURA:

- Connaissance :
- Médias :
- Evènements :
- Internet :
- Autre :

- Vous acceptez que l'URCC-AURA collecte et utilise les données personnelles que vous venez de renseigner dans ce formulaire dans le but de vous envoyer des informations concernant le suivi de votre adhésion, nos activités et celles de nos partenaires.
- Vous acceptez les conditions générales d'adhésion à l'URCC-AURA jointes au présent bulletin d'adhésion.

Fait à :

Le : .../.../.....

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à URCC-AURA, 18 rue GUILLOUD, 69003 LYON – 04.72.57.09.35 – contact@urcc-aura.com



Urcc_aura



URCC AURA

ADHESION INDIVIDUELLE

Conditions générales d'adhésion à l'URCC-AURA

Membre de la Fédération Nationale des Associations des Copropriétaires et des Colotis (FNACC)

Vous avez décidé d'adhérer à l'Union Régionale des Copropriétaires et Colotis d'Auvergne Rhône-Alpes (URCC-AURA).

L'URCC-AURA, association technique de conseil et d'assistance, s'engage par le présent contrat d'adhésion à assurer au copropriétaire adhérent, les services suivants :

SERVICES INCLUS DANS L'ADHESION

I- CONSULTATIONS JURIDIQUES

L'adhérent individuel pourra contacter l'URCC-AURA, **dans la limite de 5 consultations par an d'une durée max de 30 min :**

- Soit en écrivant à l'URCC-AURA, une réponse étant apportée dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés) suivant la réception du courrier ou du mail,
- Soit en téléphonant à l'URCC-AURA au 04.72.57.09.35 (horaires des permanences sur notre site <http://www.urcc-aura.com>)
- Soit sur rendez-vous en présentiel.

Ces consultations prennent la forme de questions/réponses concernant le lot du copropriétaire adhérent.
Pour les questions concernant le syndic, le conseil syndical, le contrôle des comptes, l'analyse des charges et tout ce qui de manière générale ne concerne pas uniquement le lot du copropriétaire adhérent, nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de votre syndic non professionnel/conseil syndical pour souscrire une adhésion collective.

Rappel : L'URCC-AURA oriente et conseille mais ne se substitue pas à un avocat. Les questions non utilisées durant l'année seront perdues.

II- ACCES AU SITE INTERNET DE L'URCC-AURA

Les membres du bureau ont accès à certains services spécifiques disponibles sur le site Internet www.urcc-aura.com par le biais du Portail de l'Adhérent et est réservés aux adhérents de l'URCC-AURA.

III- PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES FACULTATIVES SUR DEVIS

L'adhésion à l'URCC-AURA permet aussi de bénéficier de :

➤ Prestations complémentaires facultatives :

- Analyse des comptes ;
- Actualisation des règlements de copropriété.

Ces prestations optionnelles donnent lieu à une facturation supplémentaire. Un devis est fourni sur demande.

- **Les formations « classiques » organisées par l'URCC-AURA:** Les dates sont déterminées par l'URCC-AURA.

Savoir vivre en copropriété	Changement de syndic
L'assemblée générale	Contrat de syndic et points de vigilance
Comment devenir syndic non professionnel ?	Les petites copropriétés
Le rôle du conseil syndical	Les impayés

- **Les formations en visio organisées par la FNACC :** Dont les thèmes sont définis selon le planning de la FNACC.

a. Rédaction de courrier :

L'URCC-AURA peut proposer une rédaction de courrier personnalisé à l'adhérent individuel. Prestation sur devis en fonction de la complexité du courrier.

b. Consultations complémentaires :

Au-delà de 5 consultations par an, la consultation supplémentaire sera facturée.

IV- DUREE DU CONTRAT

La présente adhésion est souscrite pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation préalable par l'une ou l'autre des parties un mois au moins avant son échéance.

Le contrat et les services qui lui sont attachés partent de la date de signature. À défaut de règlement de la cotisation dans le mois suivant cette date, tous les services qui lui sont attachés (y compris l'assurance) seront suspendus, ceci jusqu'au règlement.

V- QUALITE DE MEMBRE DE L'URCC-AURA

L'adhésion à l'URCC-AURA ouvre droit à la participation et au vote lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'Union Régionale des Copropriétaires et des Colotis d'Auvergne Rhône-Alpes.

URCC-AURA 18 rue GUILLOUD, 69003 LYON
Ouverture du lundi au vendredi de 09h à 13h & de 14h à 17h sur rendez-vous.
04.72.57.09.35
contact@urcc-aura.com
URCC-AURA – Union Régionale des Copropriétaires et Colotis d’Auvergne Rhône-Alpes
www.urcc-aura.com